



## Lettre info Août 2019

Aux mandatés CGT de l'ANFH BRETAGNE  
A la coordination et comité régional CGT Bretagne  
Aux secrétaires des USD

**Bonjour à toutes et tous,**

Suite aux instances de **l'ANFH BRETAGNE**, voici le relevé de notes que vous nous communiquons pour information et diffusion aux syndicats CGT des établissements de la région.

**Réunion consacrée principalement aux prises en charge des préparations concours, des études promotionnelles de la filière soignante et des études diplômantes, certifiantes et qualifiantes des filières technique - ouvrière - sociale et administrative** dans le cadre des fonds mutualisés régionaux (CFP - FMEP - FONDS de QUALIFICATION CPF).

Pour rappel, il y a 2 réunions par an pour l'étude de ces dossiers. La seconde réunion est prévue le 6 DÉCEMBRE 2019.

Pour toute question ou conseil, contactez nous. (voir ci-dessous la liste des mandaté.es)

## BUDGETS 2019

Les nouvelles règles de la mutualisation :

1/ En 2019 l'enveloppe établissement passe de 85% à 83%

2/ En 2019 le FORMEP 5,1% est remplacé par le fonds de qualification et CPF 7,1%

3/ D'ici 2021, fin du retour direct aux établissements (remplacé par une nouvelle offre régionale)

### BUDGET de la politique régionale :

BUDGET PREVISIONNEL 2019 DU 4%		
retour direct aux établissements	308 986	23%
plan d'actions régionales	164 300	12%
com° et développement personnel	88 658	7%
préparations concours	318 056	23%
dispositif TOSA	200 000	15%
contrats aidés	70 000	5%
dispositifs maintien dans l'emploi	200 000	15%
<b>TOTAL</b>	<b>1 350 000</b>	<b>100%</b>

### BUDGET du FONDS de QUALIFICATION CPF 7.1% pour 2019 :

- 50 000 € pour les formations relevant du socle de connaissances et de compétences
- 420 000 € pour les formations diplômantes / certifiantes RNCP
- 1 900 000 € pour les études promotionnelles

## ACCORD DE FINANCEMENT ÉTUDIANTS Kinésithérapeutes

Le dispositif de fidélisation des Masseurs Kinésithérapeutes mis en place en 2015 avec un partenariat avec le Conseil régional :

- L'ANFH finance des jeunes étudiants en troisième année de formation de masseurs Kinésithérapeutes et recrutés par les établissements adhérents en tant qu'Agent de Service Hospitalier Qualifié.
- Les frais de traitement sont pris en charge dans le cadre des fonds mutualisés études promotionnelles, dispositif qui complète les prises en charge habituelles au titre des études promotionnelles (Infirmier, Educateur, Aide-soignant, Cadre de Santé, Cadre Socio-éducatif ...).
- Reconstitution de ce partenariat en ouvrant ce dispositif en début de troisième année et non plus seulement dès l'entrée en formation (permettre ainsi aux étudiants de bien faire un choix de prise en charge après avoir découvert le métier et réalisé plusieurs stages découvrant l'exercice libéral et hospitalier)

Durée du dispositif : sur 3 promotions 2013 à 2015 et prolongé annuellement depuis 2016

Nombre : 15 agents par an maximum dans le guichet unique EP, soit 350 000 euros par an hors du plafond de dossiers accordés annuellement

Le Conseil régional finance la pédagogie des mêmes étudiants sur les 4 années

Accord de financement pour le traitement des 17 étudiants en contrat (promotion 2016-2020).

**CH REDON 1**  
**CH RENNES 1**  
**CH PONTIVY 1**  
**CH DINAN 1**  
**CH VANNES 1**

**CH PONTIVY 1**  
**CH LANNION 1**  
**CH QUIMPER 1**  
**CH CARENTOIR 1**  
**CH QUIMPER 1**

**CH SAINT-MEEN LE GRAND 1**  
**CH VITRE 1**  
**CH PONTIVY 1**  
**CH BREST 3**  
**CH PAIMPOL 1**

## ACCORD DE FINANCEMENT PRÉPARATIONS AUX CONCOURS

- **19 établissements demandeurs: 2 EHPAD; 12 CH; 3 EPSM; 2 CHU**
- **Types de préparation concours :**
  - **Assistant médico-administratif : 28**
  - **Aide-soignant : 33**
  - **Cadre de santé : 38**
  - **Infirmier : 29**
  - **Infirmier bloc opératoire : 14**
  - **Infirmier anesthésiste : 6**
  - **Technicien hospitalier : 5**
  - **Préparateur Pharmacie Hospitalière : 2**
  - **DESSMS et DH : 1**
  - **Directeur des soins : 1**
  - **Métiers du social : 1**
  - **Remise à niveau : 11**

### Rappel des modalités de prise en charge:

- 100% de la pédagogie pour tous les établissements
- 80% des frais de traitement et de déplacement pour les établissements de moins de 400 agents

**voir en pièce jointe les accords de financement**

## ACCORD DE FINANCEMENT DOSSIERS TOSA

### **Dispositif Régional TOSA existant depuis 2009 et financé sur le 4%**

- Pour les agents issus de la filière Technique Ouvrière Sociale Administrative
- La formation est diplômante ou certifiante, **du niveau V à I**
- La formation est priorisée si le projet vise une promotion

### **Le FONDS DE QUALIFICATION et CPF**

• Le Bureau National fixe les priorités nationales, la liste des dispositifs éligibles et les modalités de prise en charge pour la mise en oeuvre du Fonds de Qualification et CPF dont le financement est consacré aux formations EP et «CPF» diplômantes, qualifiantes et certifiantes.

- Les critères d'éligibilité des dispositifs du FQ et CPF:
  - Études promotionnelles
  - Formations relevant du socle de connaissances et de compétences professionnelles
  - Autres qualifications et certifications non éligibles au FMEP : critères cumulatifs
    - être de niveau V à III et sans niveau spécifique
    - de niveau II sur décision du CRSG
    - dans les champs des métiers de la FPH (répertoire des métiers)
    - être inscrite au RNCP et inventaire de la CNCP
    - analysées au regard d'un projet professionnel
- Les publics prioritaires sont les bas niveaux de qualification, les agents de catégorie C et les filières techniques, logistiques et administratives.

**voir en pièce jointe les accords de financement**

## ACCORD DE FINANCEMENT DOSSIERS ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Accord de prise en charge au titre du CFP: 6 dossiers financés sur 52 dossiers présentés  
pour rappel le Budget prévisionnel représente 10% des recettes annuelles CFP

CHU RENNES	DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	Admis
CH BRETAGNE SUD LORIENT	DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT	Admis
CH PLOERMEL	DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER ANESTHÉSIE	Admis
EPSM CAUDAN	DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	Admis
EPSM GRANDCHAMP	DIPLÔME D'ÉTAT ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	Admis
CH PONTIVY	DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTEUR	Admis

## Méthodologie de l'instruction des dossiers Études Promotionnelles en 2019 au titre du FMEP

- o Recensement des demandes de financements EP auprès des établissements
- o Nombre de dossiers **potentiellement** accordés en fonction des effectifs de l'établissement :

Taille d'établissement	Nombre de dossiers potentiellement accordés
Etablissements de moins de 100 agents	2 dossiers
100 < Etablissements < 399	3 dossiers
400 < Etablissements < 1499	4 dossiers
1500 < Etablissements < 4000	7 dossiers
Etablissements de plus de 4000 agents	14 dossiers

- o Objectifs quantifiés pour la région BRETAGNE :

Aide-Soignant + Accompagnateur Educatif et Social (AMP...) + Auxiliaire de puer	40%
Infirmier + Educ Tec Spé + éducateur spécialisé	24%
Infirmier anesthésiste + Infirmier bloc op + Puéricultrice	15%
Cadre de santé + CAFERUIS	15%
Autres: Kiné, Ergo, BPJEPS, DEJEPS, Préparateur en pharmacie hosp ...	6%

Accord de prise en charge au titre du FMEP et FQCPF de 232 dossiers sur 292 présentés

**voir en pièce jointe les accords de financement**

## JOURNÉE RÉGIONALE 2019

Thème : **le maintien dans l'emploi et le handicap**

**Date : vendredi 29 novembre 2019 - Pontivy**

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL des INSTANCES RÉGIONALES ANFH en 2019

Bureau Régional	CRSG	Comité Territorial
MERCREDI 6 MARS	MERCREDI 6 MARS	VENDREDI 15 MARS
VENDREDI 26 AVRIL	VENDREDI 7 JUIN	VENDREDI 14 JUIN
JEUDI 6 JUIN	VENDREDI 4 OCTOBRE	VENDREDI 05 JUILLET
MARDI 10 SEPTEMBRE		VENDREDI 06 SEPTEMBRE
JEUDI 3 OCTOBRE		VENDREDI 08 NOVEMBRE
JEUDI 28 NOVEMBRE		VENDREDI 06 DÉCEMBRE



## Mandatés CGT aux instances de l'ANFH BRETAGNE

POUR JOINDRE par courriel VOS REPRÉSENTANTES et REPRÉSENTANTS CGT à l'ANFH BRETAGNE une seule adresse: [cgt.anfhbretagne@gmail.com](mailto:cgt.anfhbretagne@gmail.com)

<b>Madame PIEDERRIERE Lydie</b> CHS GUILLAUME REGNIER RENNES 02 99 33 99 00 (poste 10-46)	<b>Monsieur BRION Mickaël</b> CHS GUILLAUME REGNIER RENNES Local CGT 02 99 33 39 00 <u>poste</u> 3505
<b>Mme MARCHAND Emilie</b> CH DINAN Local CGT: 06 45 30 23 04	<b>Mme THOMAS Carine</b> CH DOUARNENEZ Local CGT: 02 98 75 15 39
<b>Mme LE GALL Jocelyne</b> CHRU BREST Local CGT: 02 98 99 22 75	<b>Mme ROZEC Muriel</b> EPSM CHARCOT Local CGT: 02 97 02 47 42
<b>Madame LEGUEN CLAIRE</b> CDEF BREST Local CGT: 06 17 11 18 41	<b>Madame MARTIN Nadine</b> CHS GUILLAUME REGNIER RENNES Local CGT: 02 99 33 39 00 <u>poste</u> 3505
<b>Mme LE ROHELLEC Stéphanie</b> RESIDENCES MAREVA VANNES Local CGT: 02 97 02 47 42	

Conseil et Formation : Luc MORVAN / 06 88 85 77 28

Pour la délégation CGT à l'ANFH BRETAGNE  
LYDIE PIEDERRIERE